

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affaires étrangères Question écrite n° 89440

Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur ses inquiétudes concernant l'Institut français d'études sur l'Asie centrale (IFEAC). Créé en 1993, l'IFEAC a pour principale mission de soutenir les chercheurs français et centrasiatiques travaillant sur la région en archéologie et dans toutes les disciplines des sciences humaines et sociales (histoire, sociologie, ethnologie, anthropologie, science politique linguistique, économie, géographie, etc.). La compétence géographique de l'Institut s'étend sur les cinq républiques d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan) et s'intéresse également aux dynamiques qui lient la région aux territoires voisins de Russie (Tatarstan et Bachkortostan), d'Afghanistan, d'Iran (Khorasan), de Chine (Xinjiang) et de Mongolie. L'IFEAC est le seul centre de recherche Européen à vocation régionale pour l'Asie centrale. Le poste du directeur de l'IFEAC arrivant à terme en 2016, il souhaiterait savoir si compte tenu de l'importance de l'IFEAC ce poste sera ou non reconduit, sachant qu'une suppression de ce centre signifierait la perte d'un précieux instrument d'expertise, d'influence et de rayonnement de notre pays dans cette vaste région non dépourvue d'intérêt pour notre pays.

Texte de la réponse

L'Institut français d'études sur l'Asie centrale (IFEAC), créé en 1993 à Tachkent, fait partie des 27 Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE) qui sont placés sous la tutelle du ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI) et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Expression de la recherche académique française de haut niveau dans le domaine des sciences humaines, sociales et de l'archéologie, l'activité de ces Instituts répond à des objectifs de recherche et de formation et participent à la politique d'influence de la France. L'IFEAC répond à l'intérêt d'universitaires français et européens pour l'Asie centrale. Les autorités ouzbèkes lui ayant retiré son agrément en 2009, l'Institut a dû être mis en sommeil, avant que le MAEDI ne décide de redémarrer ses activités à partir de son antenne de Bichkek. L'IFEAC a pu ainsi conserver une capacité d'expertise, recréer un site Internet fourni, reprendre la publication des Cahiers d'Asie centrale, l'organisation de colloques régionaux et l'aide à la recherche en sciences humaines et sociales concernant l'Asie centrale. Il contribue au rayonnement de la France dans la région. Compte tenu de ces éléments, le MAEDI prévoit, en dépit des fortes contraintes budgétaires auxquelles il est confronté, de renouveler le poste de directeur de l'IFEAC au-delà de l'été 2016 et de poursuivre le soutien apporté à cet Institut. Ce ministère sera particulièrement attentif à la mobilisation nécessaire des communautés universitaires et scientifiques autour d'une dynamique interdisciplinaire portée par l'IFEAC qui soit susceptible d'intéresser de nouveaux contributeurs.

Données clés

Auteur: M. Thierry Mariani

Circonscription: Français établis hors de France (11e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 89440 $\label{lem:versionweb:https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE89440} Version web: \\ \underline{\text{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE89440}} \\ \\ \underline{\text{NR5L14QE89440}} \\ \underline{\text{NR5L14QE$

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état Ministère interrogé : Affaires étrangères Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>29 septembre 2015</u>, page 7323 Réponse publiée au JO le : <u>1er décembre 2015</u>, page 9585